

012/2024



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 059-265903757-20240410-2024_HB_955-DE

**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

Séance 10 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Qui ont donné procuration : 2

Présents : 12

Qui ont pris part au vote : 14

Date d'affichage : 26/03/2024

Date de convocation : 26/03/2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 10 avril à 18 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT.

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE à Régis NOTOT

Excusé : Jocelyn OGER

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Délibération 2024/3

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de l'Action Sociale,

Vu le rapport d'orientation Budgétaire voté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2024

L'Assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur le Budget Primitif 2024 se présentant ainsi qu'il suit et comme présenté dans les tableaux annexés à la délibération

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

▪ DEPENSES € 52 673,55 €

▪ RECETTES € 52 673,55 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪ DEPENSES 60 189,05 €

▪ RECETTES 60 189,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide :

Art 1 : d'approuver le budget Primitif 2024 du CCAS

Art 2 : Le président est chargé de la mise en œuvre de cette délibération en ce qui le concerne



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 059-265903757-20240410-2024_HB_955-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Laurent MARTINEZ

